



Allaire, le 16 JANVIER 2026

Jean-François MARY
Maire d'ALLAIRE
Aux
Membres du conseil municipal

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le
Vendredi 23 janvier 2026 à 20h00
A la Mairie

L'ordre du jour est le suivant :

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
2. PRESENTATION ET PRISE D'ACTE DE LA SYNTHESE DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION (CRAC) GRDF – ANNEE 2024
3. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SITUES SUR DES PROPRIETES PRIVEES
4. ACQUISITION AMIABLE D'UNE BANDE DE TERRAIN (LARGEUR 5 M) SITUEE AU SUD DE LA PARCELLE CADASTREE YM 189, EN VUE DE LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE (ITINERAIRE ALLAIRE – SAINT-JEAN-LA-POTERIE – REDON)
5. REGULARISATION PARCELLE CADASTREE AO 544 (emplacement du Calvaire – rue de Redon)
6. REMBOURSEMENT DES COUTS DE RESEAUX PREPOSITIONNES – SECTEUR "LA BOULETTERIE" – PARCELLES N°119 ET N°480
7. ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE « PLAINE DES SPORTS » : PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION (BANQUE DES TERRITOIRES) ET AUTORISATION DE SIGNATURE
8. PRISE D'ACTE DE L'AVANCEMENT ET DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI DE REDON AGGLOMERATION
9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SHAKE HOUSE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « LA RUE RALE » A ALLAIRE
10. CONVENTION BILATERALE DE PARTICIPATION AUX FRAIS PERISCOLAIRES
11. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'HEBERGEMENT, DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DE DONNEES AVEC REDON AGGLOMERATION (SERVICE COMMUN INFORMATIQUE – SCI)
12. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
13. QUESTIONS DIVERSES

Fait à ALLAIRE, le 16 janvier 2026

Jean-François MARY
Maire d'ALLAIRE.



POUVOIR

Je soussigné donne pouvoir à en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de voter en mon nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui aura lieu **le vendredi 23 janvier 2026 à 20h00** à la Mairie.

Fait à ALLAIRE, le
Signature (*suivie de la mention bon à pouvoir*)